



Centre Hospitalier  
Victor Dupouy  
Argenteuil

**Toute violence physique ou verbale à l'encontre  
du personnel hospitalier fera l'objet de la part de l'hôpital  
de poursuites judiciaires systématiques.**



**POUR INFORMATION**

## **EXTRAIT DU CODE PÉNAL**

Art. 433-3 (L. n° 2003-239 du 18 mars 2003, art. 59)

Est punie de

**deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende**

la menace de commettre un crime ou un délit contre les personnes  
ou les biens proférée à l'encontre d'un professionnel de santé.